



FIDA
FONDS INTERNATIONAL DE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE
Conseil d'administration – Soixante-dix-huitième session

Rome, 9-10 avril 2003

NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ D'AUDIT

1. Le Comité d'audit créé par décision du Conseil d'administration à sa quinzième session en avril 1982, pour un mandat de deux ans, se compose d'un membre du Conseil d'administration de chaque liste nommé et d'un suppléant habilité à assister aux réunions du Comité en cas d'empêchement de ce dernier.

2. Pour préserver la mémoire institutionnelle et ainsi permettre à ses futurs membres d'avoir une meilleure idée du rôle et des fonctions du Comité, celui-ci a recommandé, ce qu'a approuvé le Conseil d'administration à sa vingt et unième session, que les deux membres de chaque liste nommés au Comité soient membres ou membres suppléants du Conseil d'administration et soient nommés membres à part entière du Comité. Pour assurer la continuité des travaux, il était souhaitable de reconduire dans ses fonctions pour le mandat suivant au moins un des deux membres de chaque liste, étant entendu que la décision finale en la matière reviendrait à chaque liste.

3. À sa soixante et unième session, le Conseil d'administration a décidé de reconstituer comme suit la composition du Comité d'audit, à la lumière de celle du Conseil d'administration:

Liste A: 4 sièges
Liste B: 2 sièges
Liste C: 3 sièges

4. Ces sièges comprendraient celui du président. Il a d'autre part été décidé que la présidence du Comité reviendrait automatiquement à la liste A.

5. En ce qui concerne le mandat du Comité d'audit, le Conseil d'administration, à sa soixante et unième session, a décidé en outre: a) de porter de deux à trois ans le mandat du Comité, et b) d'aligner le mandat du Comité sur celui du Conseil.

6. Le Conseil d'administration, à sa soixante-neuvième session, a approuvé la nomination des membres ci-après au Comité d'audit pour un mandat prenant fin en avril 2003:

Liste A: France, Japon, Pays-Bas et Royaume-Uni



Liste B: Algérie et Venezuela

Liste C:

Sous-liste C1: Égypte (devant ultérieurement être remplacée par la Tunisie)

Sous-liste C2: République de Corée (pour l'année 2000)
Bangladesh (pour l'année 2001)
Chine (pour l'année 2002)

Sous-liste C3: Argentine

7. Le Comité d'audit a élu président le représentant du Royaume-Uni, qui est demeuré en fonction jusqu'en octobre 2002. L'actuel président par intérim du Comité est le représentant de la France.

8. Compte tenu de ce qui précède, le Conseil d'administration est invité à nommer les membres du nouveau Comité d'audit pour une période de trois ans qui prendra fin en avril 2006.

9. L'appendice au présent document, communiqué à des fins de référence, indique la nouvelle composition du Conseil d'administration tel qu'élu par le Conseil des gouverneurs à sa session marquant le vingt-cinquième anniversaire du FIDA, le 20 février 2003.

10. À sa soixante-cinquième session, le Conseil d'administration a approuvé le mandat et le règlement intérieur révisés du Comité d'audit, conformément aux décisions prises à sa soixante et unième session. Ce mandat et ce règlement intérieur révisés sont contenus dans le document EB 98/65/R.38, que l'on peut consulter sur le site Internet du FIDA. Le Comité a de nouveau révisé son mandat en 2002, comme indiqué dans l'annexe à son rapport au Conseil d'administration à sa soixante-seizième session (EB 2002/76/R.5), qui peut également être consulté sur le site web du Fonds.

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION POUR LA PÉRIODE TRIENNALE 2003-2005

Membre

Membre suppléant

LISTE A

Allemagne	Suisse
Canada	Irlande
États-Unis d'Amérique	Australie
France	Belgique
Italie	Autriche
Japon	Danemark
Pays-Bas (2003-2004)	Royaume-Uni (2003-2004)
Royaume-Uni (2005)	Pays-Bas (2005)
Suède	Norvège

(Les Pays-Bas et le Royaume-Uni permuteront en 2005.)

LISTE B

Arabie saoudite	Indonésie
Koweït	Émirats arabes unis
Nigéria	--
Venezuela	Algérie

(Le Conseil peut décider qu'au cours de cette période triennale, les pays de la liste B pourraient modifier leur représentation pour inclure tout membre inéligible au moment de l'élection susceptible de devenir ultérieurement éligible au Conseil d'administration).

LISTE C

SOUS-LISTE C1

Afrique

Cameroun	Soudan
Égypte	Mozambique

SOUS-LISTE C2

Europe, Asie et Pacifique

Chine (2003-2004)	Pakistan (2003)
	Sri Lanka (2004)
Inde (2003-2005)	Roumanie (2003)
	République de Corée (2004-2005)
Pakistan (2005)	Chine (2005)

SOUS-LISTE C3

Amérique latine et Caraïbes

Brésil (2003-2005)	Panama (2003)
	Guatemala (2004-2005)
Mexique (2003-2005)	Argentine (2003-2005)